

2010-5240 **Trévi bleu**

RÉDUIT LES CONCENTRATIONS DE CHLORE ET DE PRODUITS CHIMIQUES

CONTRÔLE LES ALGUES, STABILISE LE pH ET CLARIFIE L'EAU

ATTENTION : POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDEZ HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS**

DOMESTIQUE

NO D'HOMOLOGATION : 27716 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

- SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE : 16 % (CUIVRE COMME METAL : 4 %)

AVERTISSEMENT :

Contient du cuivre. Des dépôts de sels de cuivre peuvent tacher les surfaces de la piscine. Des niveaux excessifs de cuivre et des changements trop rapides du pH peuvent augmenter cette probabilité. Ne pas utiliser de produits d'origine inconnue ou ne possédant pas de numéro d'homologation.

CONTENU NET : 2 kg (poudre soluble)

RUDBECOM INC.
67014, C.P. Lemoyne, St-Lambert,
Québec, Canada, J4R 2T8
www.crystalplus.ca
TEL: 248 747 7014

(AIRE D’AFFICHAGE SECONDAIRE)

MISE EN GARDE

GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Se laver les mains avant de manger de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Ce produit est toxique s’il est ingéré.

NE PAS permettre aux adultes, aux enfants ni aux animaux de compagnie de pénétrer dans la zone traitée avant que le produit appliqué se soit entièrement déposé.

DANGERS CHIMIQUES

Ce produit ne doit être mélangé qu’avec de l’eau. Toute autre contamination risque de provoquer une réaction chimique qui dégagera chaleur et gaz nocifs. Ne pas mélanger à aucun autre produit chimique.

DANGER ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Lors de la disposition du contenu et/ou du contenant, ne pas contaminer les lacs, rivières ou cours d’eau.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant. Emballer le contenant et le jeter aux ordures ménagères.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS :

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d’ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrier un traitement symptomatique

AVIS À L’UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre directement en contact avec des adultes, des enfants ou des animaux de compagnie, ou indirectement par dérive. Éviter d'appliquer ce produit, quand les vents soufflent en rafales.

Trévi bleu est un produit doux facile à utiliser. Son usage accroîtra le confort et le plaisir d'utilisation de votre piscine. Il vous permettra des économies en réduisant l'utilisation du chlore et de tous les autres produits chimiques d'entretien. Il peut être utilisé dès le début de la saison ou en cours de saison. Il est sans danger même en présence de concentrations élevées de chlore ou de brome.

Trévi bleu vous permettra de conserver tout au long de la saison une eau propre et limpide. L'utilisation des quantités recommandées permettra aussi à l'eau de votre piscine de conserver un pH stable et empêchera la croissance des algues.

- ◆ Au début de la saison et selon la qualité de l'eau de votre piscine, il peut être nécessaire de surchlorer. Utilisez de l'*hypochlorite de calcium* (chlore granulaire standard). Suivez les instructions du fabricant de chlore et référez-vous au tableau sur le contenant pour la quantité à utiliser.
- ◆ Tout au long de la saison, utilisez *Trévi bleu* une fois la semaine suite au rinçage à contre courant (backwash) de votre filtre. Référez-vous au tableau sur le contenant pour la quantité à utiliser. Assurez-vous de conserver en tout temps dans l'eau de votre piscine une concentration minimale en chlore résiduel de 0,8 -1,0 PPM. Une eau de piscine dans laquelle ce niveau de chlore est maintenu ne permettra pas la croissance de bactéries.
- ◆ En cas de pluie excessive, par temps très chaud ou après un usage intensif de la piscine il peut être nécessaire de rajouter du chlore pour maintenir la concentration de chlore résiduel recommandée. Ne pas rajouter plus de *Trévi bleu*.
La concentration hebdomadaire À utiliser est de :

20 GRAMMES PAR 10 000 LITRES D'EAU

Trévi bleu peut être mis directement dans l'écumoire suite au rinçage à contre courant (backwash) de votre filtre

Pour vous faciliter le calcul de la quantité, référez-vous au tableau ci-dessous :

« ml = gramme » sur la mesure insérée dans le contenant

PISCINES HORS TERRE

4,6 m (15')	20 000 litres	(4 400 gallons)	40 grammes par semaine
5,5 m (18')	28 600 litres	(6 300 gallons)	60 grammes par semaine
6,4 m (21')	39 000 litres	(8 600 gallons)	80 grammes par semaine
7,3 m (24')	51 800 litres	(11 200 gallons)	100 grammes par semaine
8,2 m (27')	64 800 litres	(14 200 gallons)	130 grammes par semaine

PISCINES CREUSÉES

4,6mx 9,1m (15' x 30')	63 800 litres	(14 000 gallons)	120 grammes par semaine
4.9mx 9,8m (16' x 32')	72 500 litres	(16 000 gallons)	150 grammes par semaine
5,5mx 11m (18' x 36')	92 000 litres	(20 000 gallons)	180 grammes par semaine

Mesurez et maintenez à des niveaux appropriés le chlore résiduel, l'alcalinité totale, la dureté (en calcium) et le pH. Surveillez ces paramètres en utilisant une trousse d'analyse appropriée.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))